

Commune de Neufchâteau

AVIS D'URBANISME

L'Administration communale vous fait savoir qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite par M MAZIERS OCÉAN ET MME DOMINIQUE MARIE, Le Cheseau, 5/003 à 6840 Neufchâteau, pour : construction d'une habitation familiale à NEUFCHATEAU sur la parcelle cadastrée Division 6 Section E n° 10A2 (Chemin de la Chapelle Collard).

Une enquête publique débute le pour les raisons reprises ci-après:

nouvelle enquête :

dérogations :

- implantation :

*** "deux tiers de la façade à rue du volume principal doivent au minimum s'inscrire sur le front de bâtisse."**

*** débord de la zone à bâtir.**

l'ensemble de la construction est implanté en partie hors de la zone de bâtisse et/ou en recul du front de bâtisse (volume principal)

- matériaux : le premier matériau choisi figure dans la liste des prescriptions ; le second matériau ne figure pas dans les prescriptions, il s'agit du bardage en panneaux Eternit, de ton anthracite, afin de faire contraste avec le crépi de ton plus clair ;

- souches de cheminée : le choix de la sortie de cheminée s'est porté sur une buse métallique laquée de ton noir ;

- verticalité : les façades sont composées de manière à créer une dominance verticale sur les élévations. Même si on y retrouve quelques bandeaux vitrés, la plupart des baies se marque verticalement ;

le matériau secondaire, bardage Eternit, englobe les ouvertures plus horizontales et permet de redonner une certaine verticalité par cet ensemble ;

Les réclamations ou remarques sont à adresser par écrit au collège communal avant le *12 juillet 2017*.

Le dossier peut être consulté à l'Hôtel de Ville - Service Urbanisme, aux jours et heures suivants :

- les jours ouvrables de 9 h 00 à 12 h 00
- sur rendez-vous (061/27.50.94): les après-midi et le 04 juillet 2017 après 17 H.

A Neufchâteau, le 23 juin 2017

Salutations distinguées

Le Directeur Général,

J.Y. DUTHOIT

L'Echevin de l'Urbanisme,

F. HUBERTY

Le Bourgmestre,

D. FOURNY